

REPAS À DOMICILE

Ce service de proximité mis en place par la ville de Millau, propose des repas tous les jours de la semaine aux personnes en difficulté.

Contenu mis à jour le 19.12.24

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER

- les personnes de plus de 65 ans qui présentent des difficultés (sortie d'hôpital, maladie, accident, etc.),

Sur justification médicale

- les personnes ayant des difficultés temporaires,
- les personnes ayant un handicap,
- les personnes malades psychologiquement, inscrites par le 5e secteur de l'hôpital de Millau.

LES MODALITÉS DES REPAS À DOMICILE

Le choix des jours de livraison s'effectue lors de l'inscription, et peut être adapté à tout moment. Les repas sont livrés le jour même, excepté les week-ends et jours fériés, où ils sont livrés la veille. Afin de bénéficier de ce service, **il faut consommer 3 repas par semaine minimum**

Aucun régime n'est pris en compte sauf le régime pauvre en sucre. Dans un souci de traçabilité et de sécurité, le personnel de livraison de la ville de Millau assure une remise en main propre des repas entre 8h et 12h.

Les menus sont communiqués chaque semaine pour la semaine suivante et ne sont pas interchangeables. La livraison des repas peut être interrompue à tout moment, à condition de prévenir la Cuisine Centrale **72h avant**.



En cas d'hospitalisation imprévue, il est impératif d'informer la Cuisine Centrale afin que la livraison soit temporairement suspendue. Elle pourra reprendre dès le retour au domicile.

La composition des repas

Chaque repas livré se compose d'un potage, d'une entrée, d'un plat (viande ou poisson), d'un légume ou féculent d'accompagnement, d'un fromage ou produit laitier, d'un dessert et d'un petit pain.

Les repas de la cuisine centrale, ce sont :

- Des produits frais, de saison, bio,
- Des produits provenant de circuits courts,
- Des plats faits « maison ».



Les repas sont livrés sous forme de barquettes recyclables. Sur le couvercle est indiqué la date de fabrication et la date limite de consommation.

CONSULTER LES MENUS

Pour consulter le menu veuillez sélectionner le type de convive dans le carré le texte "convives" ci dessous

LA FACTURATION

Le prix des repas est calculé en fonction des ressources du foyer. Le paiement des repas se fera soit par prélèvement automatique, soit par virement. Pour tout règlement directement effectué par les familles, il convient de le préciser dès l'inscription.

<i>Revenu mensuel Personne seule</i>	<i>Revenu mensuel Couple</i>	<i>Tarifs (TTC) du repas par personne</i>
Moins de 907 €	Moins de 1400 €	6.25 €
De 908 à 1182 €	De 1401 à 1750 €	7.84 €
De 1183 à 1400 €	De 1751 à 1900 €	9.49 €
De 1401 à 1790 €	De 1901 à 2300 €	10.59 €
De 1791 à 2150 €	De 2301 à 2750 €	12.24 €
De 2151 à 2782 €	De 2751 à 2920 €	12.74 €
Plus de 2783 €	Supérieur 2921 €	14.29 €

Tarif pour un portage de repas à Creissels 14.29 € par personne.

Pièces à fournir :

- La feuille d'imposition de la personne concernée
- Un certificat médical pour les publics concernés
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) pour le prélèvement



VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau

05 65 59 50 00

Ouvert du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 13h30 à 17h30